

Gestion De L'environnement Scolaire Par Les Chefs D'Etablissements Des Ecoles Privées Agréées De La Sous Division De Selembao

Nzeza Landu Laddy

Université Pédagogique Nationale
Auteur correspondant : Nzeza Landu Laddy



Résumé : Ce travail s'intéresse à la gestion de l'environnement scolaire par les chefs d'établissements des écoles privées agréées de la sous division de selembao. A l'issue de cette enquête, les conclusions suivantes sont faites : Les chefs d'établissements de cette enquête confirment à 82% que le choix du site où sont implantées leurs écoles respectives est judicieux ; L'emplacement de l'école dans un environnement sain constitue la principale justification du bon choix du site d'implantation ; La présence de tête d'érosion est la principale justification du mauvais choix du site d'implantation de l'école ; L'implantation des écoles dans un environnement favorable à un bon apprentissage est attestée à 81,7% par les sujets de cette enquête, L'absence de bruit autour de l'école est la principale justification positive de la bonne implantation de l'école dans un environnement favorable à un bon apprentissage ; Le dérangement causé par de bruit produits par des véhicules constitue la principale justification négative de l'implantation de l'école dans un environnement défavorable à un bon apprentissage ; L'environnement scolaire dans lequel est implantées les écoles privées agréées de la sous division de selembao est jugé bon par 47,5% des sujets ; La proximité avec des habitations résidentielles constitue le principal problème environnemental rencontré par les chefs d'établissements des écoles enquêtées ; Les chefs d'établissements des écoles enquêtées pensent à 73,3% que la présence de ces habitations résidentielles a un impact négatif sur le bon déroulement des activités scolaires ; La construction de la clôture constitue la principale de stratégie pour lutte contre des bruits provenant des habitations environnante ; Le contrôle permanent de l'environnement constitue le principal conseil prodigué à l'Etat, pour une bonne gestion de l'environnement scolaire ; L'assainissement de l'environnement constitue le principal conseil prodigué aux chefs d'établissements, en vue de protéger leur environnement scolaire ; L'initiation les élèves au travail manuel constitue le principal conseil prodigué aux enseignants, en vue d'une bonne gestion de l'environnement scolaire ; La protection de l'environnement scolaire constitue le principal conseil prodigué aux élèves en vue de la bonne gestion de l'environnement scolaire ; Les réponses données par les chefs d'établissements enquêtées sont fonction de leur sexe, de leur niveau d'études, de leur ancienneté à l'école et de leur ancienneté dans la fonction.

Mots clés : Gestion de l'environnement, Chefs d'établissement, Ecoles privées.

I. Introduction

L'éducation en générale et instruction en particulier sont un droit pour tout être humain, car elle est porteuse d'espoir de transformation positive de la société et du développement humain durable. Cette dernière relève des institutions scolaires et de formation dont les établissements scolaires. L'explosion démographique que connaît la République Démocratique du Congo a conduit le législateur à créer plusieurs écoles publiques mais aussi, à autoriser tout citoyen de ce pays, à créer une école. Cette dernière possibilité est à la base de la prolifération des écoles privées agréées à travers la ville de Kinshasa, en particulier et la République Démocratique du Congo en général. Le non respect des normes relatives à la carte scolaire a débouché à l'implantation intempestive et désordonnée des écoles, au mépris des exigences environnementales. Et pourtant, en tant que milieu de

transformation des êtres humains, l'école doit être implantée dans un environnement sain qui garantit les meilleures conditions de vie et d'études.

De manière générale, les écoles privées de la ville province de Kinshasa ne disposeraient pas d'infrastructures qui répondent aux normes d'hygiène scolaire. Il faut ajouter le fait que beaucoup de ces institutions fonctionnent côte à côte avec les habitations résidentielles, des terrasses et des bras, des marchés, des autres écoles et les lieux publics, exposant ainsi les apprenants à toute sorte de pollution. Etant implantée dans un milieu insalubre, ces écoles sont obligées de fonctionner dans cet environnement, mais en adoptant des stratégies d'assainissement, en vue d'offrir les meilleures conditions d'études aux apprenants qui y fréquentent. Pour identifier les stratégies, une enquête sur terrain mérite d'être menée. Les résultats de cette étude pourront apporter des révélations sur l'état de l'environnement scolaire et sur les stratégies mises en place par ces écoles, pour le gérer. Le document qui est rédigé dans le cadre de ce travail servira de référence aux chercheurs qui se lanceront dans les études scientifiques dans ce domaine.

II. Aspects théoriques sur la gestion de l'environnement

Dans son ouvrage sur la gestion de l'environnement des pelouses, Michel, Renaud. (1994, p.29) déclare que « le défi de la gestion environnementale consiste à intégrer les préoccupations environnementales à l'ensemble des activités de l'institution ». Pour y arriver, les institutions devraient s'appuyer sur deux assises : (i) un engagement clair de la direction en faveur de la gestion environnement ; (ii) la concertation et la sensibilisation comme préalables aux actions.

La gestion environnementale se définit comme une composante du système de management global d'un organisme.

La gestion de l'environnement vise à mettre en valeur ou exploiter l'environnement de la manière la plus optimale possible, avec le maximum de profit, sans pour autant le dégrader de façon irréversible. Cette gestion consiste à protéger le cadre de vie et les ressources nécessaires.

Le débat sur le rapport de l'école à son environnement social et Urbain revient sans cesse dans l'actualité avec une acuité particulière, dans le contexte d'une constante générale de « cris » de l'institution scolaire.

La montée des violences à l'école, les problèmes de discipline, la perte d'autorité du corps enseignant, la montée des communautarismes d'une part, et le constat de lacunes scolaires des élèves et l'accroissement de la demande et de l'exigence sociale vis-à-vis de l'école d'autre part, réinterrogent le rôle, les missions de l'école et la nature de ses réflexions avec l'environnement extérieur. Ce contexte donne lieu à l'émergence de différentes postures.

Si elles traduisent des visions différenciées de l'avenir de l'école, elles s'accordent sur plusieurs points communs : (i) L'école doit relever le défi de l'hétérogénéité des élèves lié à la massification scolaire (milieux sociaux, cultures ...) (ii) L'école doit faire face à une demande sociale de plus en plus exigeant ; (iii) la société a changé et ces changements se traduisent dans l'enceinte de l'école. (Montée des violences, des phénomènes communautaires ..., Alcan M. (1992, p. 91)

Le succès d'une gestion environnementale institutionnelle repose sur la participation de tous. Elle dépendra surtout de l'efficacité du programme de sensibilisation. L'école a alors tout intérêt à en faire un chantier pédagogique dynamique. L'intégration à l'enseignement, des domaines d'expérience de vie (éducation à la solidarité, éducation à la citoyenneté éducation à l'environnement etc...) permet en effet de voir la gestion environnementale institutionnelle sous un nouvel angle. L'enseignement par projet et la participation des élèves favorisent la recherche de solution concrète à un problème réel de l'école. L'école devient ainsi un modèle inspirant pour la communauté avoisinante.

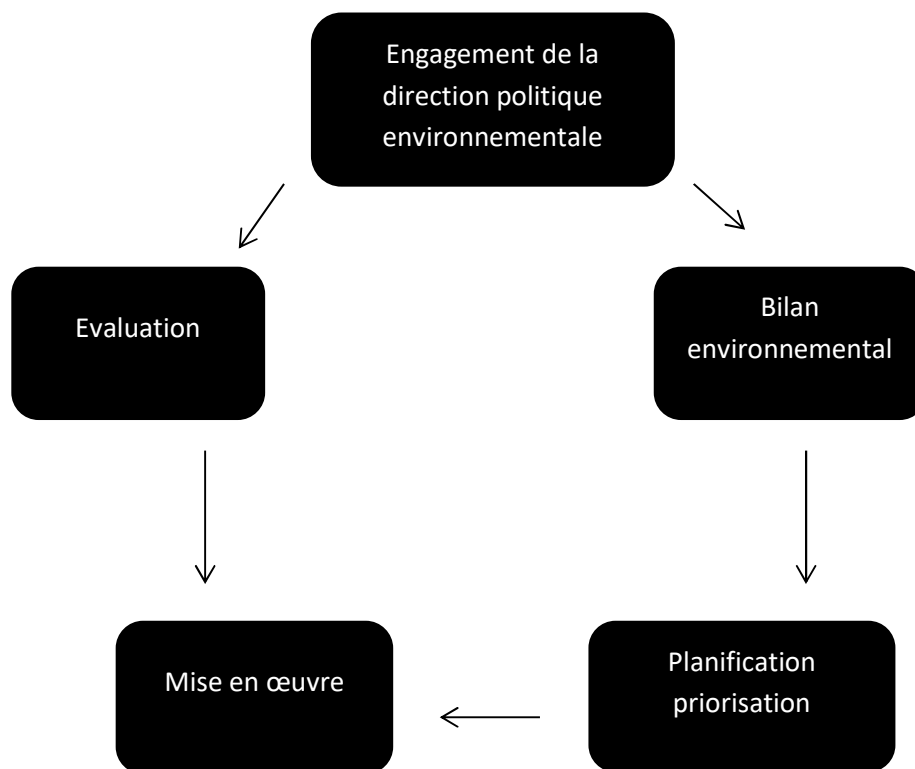
Les élèves peuvent eux-mêmes participer à l'élaboration de la politique ou du projet environnemental de l'institution ou de la commission scolaire. Ils deviendront alors les artisans d leur école verte. C'est par une telle participation que l'on entretient chez l'élève un sentiment d'appartenance envers son école.

La gestion environnementale institutionnelle fait appel à la Responsabilité individuelle et collective en faveur de la conservation des ressources. Par opposition à la surconsommation de celles-ci, ce principe d'économie doit être un des fondements

majeurs de l'éducation dispensée à l'école. Les comportements respectueux de l'environnement acquis par les jeunes seront alors transmis au milieu familial et, au fil du temps, ils gagneront l'ensemble de la société.

Mais la responsabilisation est l'affaire de chaque usagé de l'école, selon son niveau d'intervention.

La gestion environnementale complète les systèmes de gestion déjà en place ; elle ne les remplace pas. La gestion environnementale présente donc plusieurs similitudes de structure avec les autres systèmes de gestion.



Source : Boutin. (1996, p.24)

Le comité d'Action et de Concertation est composé de représentants de différents groupes de l'école. Il éclaire la rédaction, l'application et l'amélioration de la politique environnementale institutionnelle. Toutes les écoles posent des actions favorables à l'environnement. Malgré ces actions, la plupart des administrations scolaires seront sollicitées tôt ou tard par des demandes environnementales additionnelles, venant du personnel et/ ou des élèves. La direction décida alors si elle adopte une attitude de collaboration envers ces individus motivés.

Dans l'affirmative, la structure du comité d'action et de concertation en environnement permettra à la direction et aux intervenants de définir et d'atteindre des objectifs communs. Peu importe le niveau scolaire, du primaire jusqu'à l'université, le Comité et de Concertation en Environnement apporte de nombreux bénéfices, on doit en adapter la composition et le fonctionnement selon le niveau scolaire.

En matière d'environnement, le comité d'action et de concertation joue plusieurs rôles à savoir : coordonner l'adoption puis la mise en œuvre et l'évaluation de la politique environnementale. Proposer et organiser les nouvelles actions environnementales, c'est-à-dire un rôle de prospection (recherche) et d'initiative. Sensibiliser l'ensemble des usagers de l'institution : direction, personnel et élèves.

Ce mandat large peut inclure les actions suivantes : (i) Consulter le milieu ; (ii) Rédiger la politique environnementale ; (iii) Proposer des objectifs généraux annuels pour l'institution ; (iv) Proposer s'il y a lieu des objectifs sectoriels ; (v) Faire des demandes de financement pour des projets précis ; (vi) Créer les conditions qui dynamisent les personnes qui décident et interviennent sur les enjeux environnementaux.

La politique environnementale énonce les principes et balise l'ensemble des actions qui seront entreprises. Elle a force de loi à l'intérieur de l'école et tous ceux qui en franchissent le seuil sont tenus de la respecter. Précisons d'abord la définition de la politique environnementale : c'est un engagement adopté par la direction, identifiant les principes qu'elle entend respecter afin que l'ensemble de ses activités favorise la protection de l'environnement, des employés, des étudiants et des citoyens ainsi que la conservation des ressources.

La gestion environnementale d'une institution ou d'une commission scolaire peut se développer sans une politique formelle. Cependant, la politique favorise ce développement, car elle implique un haut degré d'engagement et d'une continuité dans le temps.

L'utilité d'une politique environnementale servira à baliser concrètement l'engagement de la direction. Les multiples intervenants utiliseront alors ces balises dans leurs actions et leurs tâches quotidiennes. La politique servira aussi à évaluer ces actions pour s'assurer que l'engagement initial est respecté.

Les institutions scolaires forment les citoyens de demain, elles ont donc des responsabilités sociales et environnementales qui font partie de leur mission. Ce plus, l'adoption d'une telle politique qui permet de rehausser ou de maintenir l'image de qualité de l'institution.

Il y a au moins deux cadres de référence sur lesquels peut s'appuyer la politique de l'environnement. L'éducation relative à l'environnement constitue un processus permanent par lequel les individus et la collectivité prennent conscience de leur environnement et acquièrent les connaissances. Les valeurs, les compétences, l'expérience et aussi la volonté d'agir pour résoudre les problèmes environnementaux actuels et futurs.

On peut distinguer plusieurs catégories d'élément dans une politique environnementale. Ainsi la direction de l'institution doit s'assurer que minimalement : Elle est appropriée à la nature, à la dimension ; Elle comporte un engagement d'amélioration continue et de prévention de la pollution, incluant la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources ; Elle comporte un engagement de se conformer à la législation et à la réglementation environnementale applicable ainsi qu'aux autres exigences (légalles ou bonnes pratiques) auxquelles l'institution est soumise et de s'assurer que le personnel est formé en conséquence ; Elle donne un cadre pour la formulation et l'examen des objectifs environnementaux ; Elle est communiquée à tout le personnel ainsi qu'aux usagers (élèves) et elle est disponible au public.

Avant de concevoir un système de gestion environnementale pour une institution, il est important d'avoir un portrait le plus fidèle possible de la situation actuelle. Pour ce faire, on doit procéder à un bilan environnemental.

Ce bilan est en quelque sorte une « photo instantanée » des aspects environnementaux de l'institution. Ainsi, vous sera en mesure d'établir des objectifs environnementaux ; tout en corrigeant les problèmes de pollution, de non-conformité du règlement et de gaspillage de ressources, etc.

Le bilan, en plus de fournir une information ponctuelle sur la situation, permet aussi de faciliter la prise de décision subséquente. Le bilan peut aussi viser à identifier les lacunes et les problèmes en termes d'organisation, de formation ou d'allocation des ressources, il devrait ultimement en résulter une meilleure priorisation des actions et des objectifs de l'institution.

L'institution identifie ses objectifs environnementaux, établit des priorités et s'assure d'allouer les ressources nécessaires à leur atteinte.

Une action environnementale se réalisera dans la mesure où : Elle relève d'une personne qui en est responsable et imputable ; Il y a des personnes qui sont affectées à la réalisation des tâches inhérentes ; Les installations et les équipements sont adéquats.

En gestion environnementale, une institution devrait adopter l'approche des 3R comme balise de ses interventions, entre autres dans la formulation de ses objectifs. La hiérarchie des 3R se décline ainsi : D'abord, Réduire la consommation des ressources premières et d'énergie ; Ensuite, Réutiliser tout ce qui peut l'être, et finalement Recycler les matières résiduelles recyclables.

Boutin (1996, p.87) présente ici un processus en cinq étapes, où l'on insiste sur les objectifs.

Etape 1 : Intégrer la planification à la politique environnementale.

La politique environnementale, devrait indiquer clairement que l'institution identifiera à chaque année un ou des objectifs environnementaux à caractère général, c'est-à-dire un objectif qui s'applique à l'ensemble des secteurs de l'institution. La politique devrait aussi préciser qu'il s'agit d'un objectif mesurable.

Etape 2 : Prioriser les activités

Dans sa politique environnementale, une institution peut identifier plusieurs champs d'action. Avant de se lancer dans toutes sortes d'initiatives afin d'améliorer son rapport à l'environnement, l'institution devrait d'abord comparer les initiatives afin d'établir un ordre de priorité.

Etape 3 : Définir les objectifs annuels institutionnels

Eclairé par le bilan environnemental et par les résultats de l'étape précédente, le Comité d'Action et de Concertation en Environnement propose des objectifs qui visent toute l'institution.

Etape 4 : Définir les objectifs annuels sectoriels

Les services devraient eux aussi avoir des objectifs environnementaux annuels. Certains objectifs découleront directement d'un objectif institutionnel.

Etape 5 : Rédiger les plans d'action

Cette étape se réalisera très différemment en fonction du processus propre à chaque institution. On devrait y identifier pour chacun des objectifs : les ressources humaines, matérielles et financières requises, un calendrier de réalisation et le responsable.

III. Méthodologie de l'étude

La population de cette étude est constituée de l'ensemble des chefs d'établissements des écoles privées agréées de la sous division de selembao, qui s'élève à 365 écoles privées agréées. L'échantillon de ce travail est de 120 Chefs d'établissement choisis dans quelques écoles privées agréées de la sous division de selembao. Il s'agit d'un échantillon stratifié non pondéré.

Pour constituer l'échantillon de ce travail, nous avons arrêté les Critères ci-après : (i) Lorsque le niveau d'enseignement à un nombre d'école variant entre 70 à 80 nous retenons 30 écoles ; (ii) Lorsque le niveau d'enseignement à un nombre d'école variant entre 90 à 99 nous retenons 40 écoles ; (iii) Lorsque le niveau d'enseignement à un nombre d'école variant entre 100 à 109 écoles nous retenons 50 écoles ; (iv) Lorsque le niveau d'enseignement à un nombre d'école supérieur entre 109 d'écoles nous retenons 60 écoles.

Tableau 1 : Répartition des sujets selon leur sexe

Sexe	Fréquence	Pourcentage
Masculin	94	78, 3
Féminin	26	21, 7
Total	120	100

A travers ce tableau, il ressort que sur 120 sujets, 94 soit 78, 3% sont de sexe masculin contre 26 sujets soit 21, 7% de sexe féminin. Ce constat pousse le sexe masculin domine sur le féminin, donc il y 'a plus des hommes que des femmes.

Tableau 2 : Répartition des sujets selon leur niveau d'études

Niveau	Fréquence	Pourcentage
Diplôme d'Etat	24	20
Gradué	33	27,5
Licencié	63	52, 5
Total	120	100

Ce tableau révèle que sur 120 sujets, 24 sujets soit 20% sont des diplômés d'Etat, 33 sujets soit 27,5% sont des gradués et 63 sujets soit 52, 5% sont des licenciés. Pour clore, les licenciés sont majoritaires comme chefs d'établissements dans les écoles privés agréées de la sous division de selembao.

Tableau 3 : Répartition des sujets selon leur ancienneté à l'école

Ancienneté	Fréquence	Pourcentage
1-10	78	65
11-20	15	12,5
21-30	10	8, 3
31-40	12	10
41-50	5	4, 2
Total	120	100

Le constat qui se dégage du tableau 3 est que sur 120 sujets, 78 sujets, soit 65% ont l'ancienneté variant entre 1 et 10 ans de service, 15 sujets soit 12, 5% ont l'ancienneté variant entre 11 et 20 ans de service ; 10 sujets, soit 8,3% ont l'ancienneté entre 21 et 30 ans de service ; 12 sujets, soit 10% ont une ancienneté située entre 31 et 40 ans de service ; et enfin 5 sujets, soit 4,2% ont une ancienneté allant de 41 à 50 ans de service. Ainsi la majoritaire de chefs d'établissements interrogés dans cette enquête ont une ancienneté comprise entre 1 et 10 ans de service.

Tableau 4 : Répartition des sujets selon leur ancienneté dans la fonction

Ancienneté	Fréquence	Pourcentage
1-10	79	65,8
11-20	25	20, 8
21-30	7	5,8
31-40	2	1,7
41-50	7	5,8
Total	120	100

Il ressort des données consignées dans le tableau ci-haut que 79 sujets, soit 65,8% ont une ancienneté comprise entre 1 et 10 ans, 7 sujets, soit 5,8% ont une ancienneté variant respectivement entre 21 et 30 ans et 41 et 50 ans et enfin 2 sujets, soit 1,7% ont une ancienneté comprise entre 31 et 40 ans. En gros, la majorité des chefs d'établissement concernés par cette étude ont une ancienneté entre 1 à 10 ans dans leurs fonctions.

Tableau 5 : Réactions des sujets à propos du choix du site d'implantation de l'école

Réactions	Fréquence	Pourcentage
Oui	99	82,5
Non	21	17,5
Total	120	100

Au vu des résultats du tableau ci-haut, il se dégage que 99 sujets, soit 82,5% avouent que le choix du site est construite leur école a été judicieux. Par contre il n'en est pas le cas pour 21 sujets, soit 17,5%. En bref, les sujets de cette enquête confirment à 82,5% que le choix du site où sont implantées leurs écoles respectives est judicieux.

Tableau 6 : Justification positive à propos du choix du site

Réactions	f	%
Parce que l'école est dans un environnement calme	32	26,7
Parce que l'école est régie par des textes légaux	40	33,3
Parce que la présence des inspecteurs	37	30,8
Parce que l'environnement est sain	58	48,3

Au regard du tableau 6, il ressort que dans l'ordre décroissant, les sujets de cette enquête ont répondu à cette question de la manière suivante :

- Parce que l'environnement est sain (48,3% d'adhésion des sujets) ;
- Parce que l'école est régie par des textes légaux (33,3% d'adhésion des sujets) ;
- Parce qu'il y a la présence des inspecteurs (30,8% d'adhésion des sujets) ;
- Parce que l'école est dans un environnement calme (26,7% d'adhésion des sujets).

L'emplacement de l'école dans un environnement sain constitue la

Principale justification du bon choix du site de son implantation.

Tableau 7 : Justification négative à propos du choix du site

Réactions	f	%
Parce que l'école se trouve dans un milieu pollué	28	23,3
Parce qu'il y a la proximité avec des habitations résidentielles	49	40,8
Parce que l'emplacement de l'école n'est pas idéal	37	30,8
Parce qu'il y a la présence de tête d'érosion	60	50

Au vu des résultats du tableau 7, il ressort que dans l'ordre décroissant, les réponses des sujets de cette enquête à cette question sont les suivantes :

- Parce qu'il y a la présence de tête d'érosion (50% d'adhésion des sujets) ;
- Parce qu'il y a la proximité avec des habitations résidentielles (40,8% d'adhésion des sujets) ;
- Parce que l'emplacement de l'école n'est pas idéal (30,8% d'adhésion des sujets).

En conclusion, la présence de tête d'érosion est la principale justification de la mauvaise du choix du site d'implantation des écoles enquêtées.

Tableau 8 : Réaction des sujets à propos de l'impact de l'environnement Scolaire sur l'apprentissage.

Réactions	Fréquence	Pourcentage
Oui	98	81,7
Non	22	18,3
Total	120	100

Les résultats du tableau 7 a renseignent que 98 sujets, soit 81,7% avouent que l'école qu'il gère est actuellement implantée dans un environnement favorable à un bon apprentissage. Par contre, 22 sujets, soit 18, 3% donnent un avis contraire. En claire, l'implantation des écoles à un environnement favorable à un bon apprentissage est attestée à 81,7% par les sujets de cette enquête.

Tableau 9 : Justification positive à propos de l'implantation de l'école

Réactions	f	%
Parce que l'école est sécurisée	41	34,2
Parce qu'il n'y a pas la présence de tête d'érosion	48	40
Parce qu'il n'y a pas des bruits autour de l'école	78	65

A la lumière des résultats du tableau 9, il ressort que les sujets de cette enquête ont répondu à cette question dans l'ordre décroissant ci-après :

- Parce qu'il n'y a pas des bruits autour de l'école (65% d'adhésion des sujets)
- Parce qu'il n'y a pas la présence de tête d'érosion (48% d'adhésion des sujets)
- Parce que l'école est en sécurité (34,2% d'adhésion des sujets)

En bref, l'absence de bruit autour de l'école est la principale

Justification de bonne implantation de l'école dans un environnement favorable à un bon apprentissage.

Tableau 10 : Justification négative à propos de la mauvaise implantation de l'école.

Réactions	f	%
Parce que l'école est dérangée par les bruits des véhicules	62	51,7
Difficulté de traverser l'érosion	47	39,2
Mauvais comportement de l'école	29	24,2

Le constat qui se dégage du tableau 10 est que dans l'ordre décroissant, les sujets de cette enquête ont répondu à cette question de la manière suivante :

- Dérangé par des bruits des véhicules (51,7% d'adhésion des sujets) ;
- Difficulté de traverser l'érosion (39,2% d'adhésion des sujets)
- Mauvais en placement de l'école (24,2% d'adhésion des sujets)

En définitive, le dérangement causé par le bruit produit par des véhicules constitue la principale justification négative de l'implantation de l'école dans un environnement défavorable à un bon apprentissage.

Tableau 11 : Réactions des sujets à propos de l'appréciation de l'environnement scolaire.

Réactions	Fréquence	Pourcentage
Excellent	8	6,7
Très bon	33	27,5
Bon	57	47,5
Assez bon	15	12,5
Médiocre	7	5,8
Total	120	100

Au regard des résultats du tableau 11, il s'observe que 57 sujets, soit 47,5% affirment que cet environnement est bon, 33 sujets, soit 27,5% avouent que cet environnement scolaire est très bon ; alors 15 sujets, soit 12,5% des sujets jugent cet environnement assez bon ; 8 sujets, soit 6,7% affirme environnement scolaire est excellent, et enfin, 7 sujets, soit 5, 8% pensent que cet environnement scolaire est médiocre.

En général, l'environnement scolaire dans lequel sont implantées les écoles privées agréées de la sous division de selembao est jugé bon par 47,5% des sujets.

Tableau 12 : Réponse des sujets à propos des problèmes environnementaux rencontré.

Réactions	f	%
Proximité avec des habitations résidentielle	53	44,2
Proximité avec d'autres écoles	37	30,8
Présence de tête d'érosion	30	25
Proximité avec une route à grand trafic	16	13,3
Présence de débit de boissons	13	10,8
Proximité à un marché	12	10
Proximité avec une poubelle publique	6	5
Proximité avec l'église	2	1,7
Proximité avec des salles de jeux	2	1,7
Proximité avec terrain de football	2	1,7

A la lumière des résultats du tableau 12, il ressort que les sujets de cette enquête ont répondu à cette question, dans l'ordre décroissant ci-après :

- La proximité des habitations résidentielle ; (44,2% d'adhésion des sujets) ;
- La proximité avec d'autres écoles (30,8% d'adhésion des sujets) ;
- La présence de tête d'érosion (25% d'adhésion des sujets) ;
- La proximité avec une route à grand trafic (13,3% d'adhésion des sujets) ;
- La présence de débit de boissons (10,8% d'adhésion des sujets) ;
- La proximité à un marché (10% d'adhésion des sujets) ;
- La proximité avec une poubelle publique (5% d'adhésion des sujets) ;
- La proximité avec l'église, avec terrain de football et avec des salles de jeux (1,7% d'adhésion des sujets) ;

En somme, la proximité avec des habitations résidentielles constitue le principal problème environnemental rencontré par les chefs d'établissements des écoles enquêtées.

Tableau 13 : Réactions des sujets à propos de l'impact de l'environnement sur les activités

Réactions	Fréquence	Pourcentage
Oui	88	73,3
Non	32	26,7
Total	120	100

Au vu des résultats du tableau 10, il se dégage que 88 sujets, soit 73,3% affirment que la présence de ces problèmes environnementaux a un impact négatif sur le bon fonctionnement des activités scolaires, alors que 32 sujets, soit 26,7% déclarent le contraire. En somme, les chefs d'établissement des écoles enquêtées pensent à 73,3% que la présence des habitations résidentielles a un impact négatif sur le bon déroulement des activités scolaires.

Tableau 14 : Réponses des sujets à propos des stratégies utilisées

Réactions	f	%
Clôturer l'école	66	55
Placer des poubelles	38	31,7
Sensibiliser les voisins d'éviter les tapages	34	28,3
Assainir l'environnement quotidien	32	26,7
Sensibiliser les parents et les apprenants	26	21,7
Lutter contre l'érosion	24	20
Maintenir la discipline	14	11,7

Au vu des résultats du tableau 14, le constat est que les réponses des sujets à cette question sont rangées dans l'ordre décroissant ci-après :

- Clôturer l'école (55% d'adhésion des sujets) ;
- Placer des poubelles (31,7% d'adhésion des sujets) ;
- Sensibiliser les voisins d'éviter les tapages (28,3% d'adhésion des sujets) ;
- Assainir l'environnement quotidien (26,7% d'adhésion des sujets) ;
- Sensibiliser les parents et les apprenants (21,7% d'adhésion des sujets) ;
- Lutte contre l'érosion (20% d'adhésion des sujets) ;
- Maintenir la discipline (11,7% d'adhésion des sujets).

En conclusion, la construction de la clôture de l'école constitue la principale de stratégie pour lutter contre des bruits provenant des habitations résidentielles environnantes.

Tableau 15 : Réponses des sujets à propos des conseils prodigués à l'Etat

Réactions	f	%
Veiller au contrôle de l'environnement	32	26,7
Refuser l'agrément d'une école construite hors normes	30	25
Inspecte l'environnement des écoles	26	21,7
Place des poubelles	24	20
Assaini l'environnement scolaire	19	15,8
Subventionne des écoles	13	10,8
Détermine le site approprié pour l'école	14	11,7
Faire des lois pour la protection de l'environnement	9	7,5
Veiller à la cartographie	8	6,7

La lecture des résultats du tableau 15, indique dans l'ordre décroissant, les sujets de cette enquête ont répondu de la manière suivante :

- Veiller au contrôle de l'environnement (26,7% d'adhésion des sujets) ;
- Refuser l'agrément d'une école construite hors normes (25% d'adhésion des sujets)
- Inspecter l'environnement des écoles (21,7% d'adhésion des sujets) ;
- Placer des poubelles (20% d'adhésion des sujets) ;
- Assainir l'environnement scolaire (15,8% d'adhésion des sujets) ;
- Déterminer le site approprié pour l'école (11,7% d'adhésion des sujets) ;
- Subventionner des écoles (10,8% d'adhésion des sujets) ;
- Faire des lois pour la protection de l'environnement (7,5% d'adhésion des sujets) ;
- Veiller à la cartographie (6,7% d'adhésion des sujets) ;

En définitive le contrôle permanent de l'environnement constitue le principal conseil prodigué à l'Etat, par les chefs d'établissements enquêtés pour une bonne gestion de l'environnement scolaire.

Tableau 16 : Réponses des sujets à propos des conseils prodiguent aux chefs d'établissements

Réactions	f	%
Assainir l'environnement scolaire	33	27,5
Clôture les écoles	31	25,8
Sensibiliser la population environnante	26	21,7
Placer des poubelles	21	17,5
Instaure le travail manuel	19	15,8
Sécurisation de l'environnement	15	12,5
Sensibiliser les personnels et les apprenants	16	13,3
D'assumer ses responsabilités	12	10
Subventionner auprès des promoteurs	11	9,2
Instaure la discipline	10	8,3
Veiller au patrimoine de l'école	8	6,7
Visiter régulière des classes	7	5,8

Au regard des résultats du tableau 16, il se dégage le constat selon lequel, dans l'ordre décroissant, les réponses de sujets à cette question se présentent comme suit :

- Assainir l'environnement scolaire (27,5% d'adhésion des sujets) ;
- Sensibiliser la population environnante (21,7% d'adhésion des sujets) ;
- Clôturer les écoles (25,8% d'adhésion des sujets),
- Placer des poubelles (17,5% d'adhésion des sujets),
- Instaure le travail manuel (15,8% d'adhésion des sujets) ;
- Sensibiliser les personnels et les apprenants (13,3% d'adhésion des sujets) ;
- Sécuriser l'environnement (12,5% d'adhésion des sujets) ;
- Instaure la discipline (8,3% d'adhésion des sujets) ;
- Subventionner auprès des promoteurs (9,2% d'adhésion des sujets) ;

Ce qui précède montre que l'assainissement de l'environnement constitue le principal conseil prodigué aux chefs d'établissements, en vue de protéger leur environnement scolaire.

Tableau 17. *Conseils pour une gestion rationnelle de l'environnement scolaire*

Réactions	f	%
Sensibiliser les élèves	27	22,5
Participer aux séminaires des formations	19	15,8
Instaurer la discipline	12	10
Veiller au contrôle des cahiers des élèves	8	6,7
Faire preuve de la conscience professionnelle	14	11,7
Initier le travail manuel	47	39,2
Assainir l'environnement	30	25
Placer des poubelles dans les salles de classes	10	8,3

A la lumière des résultats du tableau 15, il ressort que dans l'ordre décroissant, les réponses des sujets à cette question sont les suivantes :

- Initier le travail manuel (39,2 % d'adhésion des sujets) ;
- Assainir l'environnement (25 % d'adhésion des sujets) ;
- Sensibiliser les élèves (22% d'adhésion des sujets) ;
- Participer aux séminaires des formations (15,8 % d'adhésion des sujets) ;
- Faire preuve de la conscience professionnelle (11,7 % d'adhésion des sujets) ;
- Placer des poubelles dans les salles de classes (8,3% d'adhésion des sujets) ;
- Veiller au contrôle des cahiers des élèves (6,7 % d'adhésion des sujets).

Tableau 18 : Réponses des sujets à propos des conseils prodigués aux élèves

Réactions	f	%
Respecter l'environnement	22	18,3
Prendre conscience	14	11,7
Mettre en pratique les conseils	7	5,8
Se mettre au travail manuel	9	7,5
Etre discipline	12	10
Protéger l'environnement	58	48,3

Le constat qui se dégage des réponses du tableau 18 est que dans l'ordre décroissant, les sujets de cette enquête ont répondu à cette question de la manière suivante :

- Protéger l'environnement scolaire (48,3% d'adhésion des sujets) ;
- Respecter l'environnement (18,3 % d'adhésion des sujets) ;
- Prendre conscience (11,7% d'adhésion des sujets) ;
- Etre discipline (10% d'adhésion des sujets) ;
- Se mettre au travail manuel (7,5% d'adhésion des sujets) ;
- Mettre en pratique les conseils (5,8% d'adhésion des sujets).

En gros, la protection de l'environnement scolaire constitue le principal conseil prodigué aux élèves, en vue de la bonne gestion de l'environnement scolaire.

Tableau 19 : Répartition Des Réponses Des Chefs d'établissements Selon Leur Sexe

Réactions	M	f	total
Proximité avec des habitations résidentielles	40	13	53
Proximité avec d'autres écoles	28	9	37
Présence de tête d'érosion	19	11	30
Proximité avec une route à grand trafic	12	4	16
Présence de débit de boissons	9	4	13
Proximité à un marché	8	4	12
Proximité avec une poubelle publique	5	1	6
Proximité avec un terrain de foot bal	1	1	2
Proximité avec une église	1	1	2
Proximité avec des salles de jeux	0	2	2

Au regard du tableau 19, il ressort que le classement en ordre décroissant des réponses des chefs d'établissement du sexe masculin est différent de celui établi par leurs collègues du sexe féminin. Cela voudrait dire que les réponses données par les chefs d'établissements enquêtées sont fonction de leur sexe.

Tableau 20 : Répartition des réponses des chefs d'établissements selon leur niveau d'études

Réactions	D6	G3	L2	Tot.
Proximité avec des habitations résidentielles	19	11	23	53
Proximité avec d'autres écoles	11	8	18	37
Présence de tête d'érosion	6	7	17	30
Proximité avec une route à grand trafic	5	3	8	16
Présence de débit de boissons	4	1	8	13
Proximité à un marché	3	2	7	12
Proximité avec une poubelle publique	3	2	1	6
Proximité avec un terrain de foot bal	1	0	1	2
Proximité avec une église	0	1	1	2
Proximité avec des salles de jeux	0	2	0	2

S'agissant des résultats du tableau 20, il ressort que le classement en ordre décroissant des réponses des chefs d'établissements ayant le niveau de D6 différent de celui établi par les chefs d'établissements ayant le niveau de G3 et L2. En d'autres termes, les réponses des chefs d'établissement à cette question sont fonction de leur niveau d'études.

Tableau 21 : Répartition des réponses des chefs d'établissement selon leur ancienneté à l'école

Réactions	1-10	11-20	21-30	31-40	41-50	Tot.
Proximité avec des habitations résidentielles	31	7	5	3	7	53
Proximité avec d'autres écoles	22	3	4	5	3	37
Présence de tête d'érosion	19	8	1	3	4	30
Proximité avec une route à grand trafic	13	2	1	0	0	16
Présence de débit de boissons	7	3	2	1	0	13
Proximité à un marché	7	1	4	0	0	12
Proximité avec une poubelle publique	4	0	0	1	1	6
Proximité avec un terrain de foot bal	1	0	0	1	0	2
Proximité avec une église	1	1	0	0	0	2
Proximité avec des salles de jeux	1	0	0	0	1	2

Le constat qui est se dégage des résultats du tableau 21, que le classement en ordre décroissant des réponses des chefs d'établissement ayant l'ancienneté à l'école de 1-10 ans diffèrent de celui établi par les chefs d'établissement ayant l'ancienneté à l'école de 11-20 ans, 21-30 ans, 31-40 ans et 41-50 ans.

Autrement dit, les réponses des chefs d'établissements à cette question sont fonction de leur ancienneté à l'école.

Tableau 22 : Répartition des réponses des chefs d'établissement selon leur ancienneté dans la fonction

Réactions	1-10	11-20	21-30	31-40	41-50	Tot.	
Proximité avec des habitations résidentielles	19	11	8	9	6	53	
Proximité avec d'autres écoles	18	6	4	2	7	37	
Présence de tête d'érosion	19	4	3	1	3	30	
Proximité avec une route à grand trafic	7	2	2	0	5	16	
Présence de débit de boissons	10	2	1	0	0	13	
Proximité à un marché	8	1	2	1	0	12	
Proximité avec une poubelle publique	3	0	1	0	2	6	
Proximité avec un terrain de foot bal	2	0	0	0	0	2	
Proximité avec une église	1	1	0	0	0	2	
Proximité avec des salles de jeux	0	1	0	0	1	2	

Les résultats du tableau 22 indiquent que le classement en ordre décroissant des réponses des chefs d'établissement ayant une ancienneté dans la fonction variant entre de 1-10 ans diffèrent de celui établi par les chefs d'établissement ayant l'ancienneté dans fonction de 11-20 ans, 21-30 ans et de 41-50 ans. En bref, les réponses des chefs d'établissements à cette question sont fonction de leur ancienneté dans la fonction.

IV. Discussion des resultats

A ce stade de la recherche, les résultats obtenus sont en réalité des constats. Leur interprétation par le chercheur s'avère indispensable, pour donner un sens. Il s'agit ici de fournir une explication scientifique aux résultats en vue de les comprendre.

L'idéal serait d'étendre cette interprétation à l'ensemble des résultats obtenus dans ce travail. En effet, à propos des problèmes environnementaux auxquels sont confrontées les écoles enquêtées, il ressort que la proximité avec des habitations résidentielles constitue le principal problème environnemental. Cette situation pourrait s'explique par le fait que la plupart d'écoles privées de la sous division de selembao serait jadis, des maisons d'habitations.

A l'issue de traitement différentielle, les résultats indiquent que les réponses des chefs d'établissements enquêtés sont fonction de leur sexe, de leur niveau d'études, de leur ancienneté à l'école et de leur ancienneté dans la fonction. Ces résultats seraient le fait des différences inter individuelles et intra individuelles liées au sexe, au niveau d'études, à l'ancienneté à l'école et à l'ancienneté dans la fonction.

La première hypothèse de ce travail stipulait que les chefs d'établissements des écoles privées agréées de la sous division de selembao seraient confrontés à d'énormes problèmes environnementaux mais que la menace de tête d'érosion serait déterminant. Contrairement à ce qui précède, la proximité avec les habitations résidentielles constitue le principal problème environnemental rencontré par les chefs d'établissements enquêtés. Ce qui infirme cette hypothèse.

La deuxième hypothèse supposait que les réponses des chefs d'établissements à ce propos varieraient selon leur sexe, leur niveau d'études, leur ancienneté à l'école ainsi que l'ancienneté dans la fonction. Après analyse des résultats, il s'est avéré que les réponses des chefs d'établissements enquêtés sont fonction de leur sexe, de leur niveau d'études, de leur ancienneté à l'école et de leur ancienneté dans la fonction. D'où, la confirmation de cette hypothèse.

V. Conclusion

Au terme de la rédaction de ce travail qui a porté sur la gestion de l'environnement scolaire par les chefs d'établissements des écoles privées agréées de la sous division de selembao, il est opportun de présenter ses principales articulations et surtout ses résultats.

L'objectif poursuivit en réalisant cette étude était de déterminer les problèmes environnementaux rencontrés par les chefs d'établissements des écoles privées agréées de la sous division de selembao. Il était aussi question de vérifier si les réponses des chefs d'établissements aux questions leur posées à ce propos, pourraient varier en fonction de leur sexe, de leur niveau d'études, de leur ancienneté à l'école et de leur ancienneté dans la fonction. A l'issue de cette enquête, les conclusions suivantes sont faites :

Les chefs d'établissements de cette enquête confirment à 82% que le choix du site où sont implantées leurs écoles respectives est judicieux ; L'emplacement de l'école dans un environnement sain constitue la principale justification du bon choix du site d'implantation ;

La présence de tête d'érosion est la principale justification du mauvais choix du site d'implantation de l'école ; L'implantation des écoles dans un environnement favorable à un bon apprentissage est attestée à 81,7% par les sujets de cette enquête, L'absence de bruit autour de l'école est la principale justification positive de la bonne implantation de l'école dans un environnement favorable à un bon apprentissage ; Le dérangement causé par de bruit produits par des véhicules constitue la principale justification négative de l'implantation de l'école dans un environnement défavorable à un bon apprentissage ; L'environnement scolaire dans lequel est implantées les écoles privées agréées de la sous division de selembao est jugé bon par 47,5% des sujets ; La proximité avec des habitations résidentielles constitue le principal problème environnemental rencontré par les chefs d'établissements des écoles enquêtées ; Les chefs d'établissements des écoles enquêtées pensent à 73,3% que la présence de ces habitations résidentielles a un impact négatif sur le bon déroulement des activités scolaires ; La construction de la clôture constitue la principale de stratégie pour lutte contre des bruits provenant des habitations environnante ; Le contrôle permanent de l'environnement constitue le principal conseil prodigué à l'Etat, pour une bonne gestion de l'environnement scolaire ; L'assainissement de l'environnement constitue le principal conseil prodigué aux chefs d'établissements, en vue de protéger leur environnement scolaire ; L'initiation les élèves au travail manuel constitue le principal conseil prodigué aux enseignants, en vue d'une bonne gestion de l'environnement scolaire ; La protection de l'environnement scolaire constitue le principal conseil prodigué aux élèves en vue de la bonne gestion de l'environnement scolaire ; Les réponses données par les chefs d'établissements enquêtées sont fonction de leur sexe, de leur niveau d'études, de leur ancienneté à l'école et de leur ancienneté dans la fonction.

Référence

I. OUVRAGES

- [1]. Alcan (1992), Manuel de recyclage Alcan, Guide pratique pour le cégep, novembre.
- [2]. Boutin, et coll (1996), système de management environnemental. Edition de l'école polytechnique de Montréal, collection « formation continu », Montréal.
- [3]. Michel R. (1994), la gestion environnementale des pelouses, espaces verts.
- [4]. Grawitz M. et Pinto (1982), Méthode de recherche en sciences sociales, paris.
- [5]. Michel R. (1992), Eco-design. Magazine Québec vert.
- [6]. McCormick, j. (1995), the global environmental movement. John willey et sons, Angleterre, 2è édition.
- [7]. Detienne P (1990) leçons Familiales de statistique, P.U.Z, kinshasa.
- [8]. Pinto et Grawitz (1964), Méthode des sciences sociales, Dalloz, paris.
- [9]. Pollution probe, 1991. The canadien green consumer guide. Toronto; mcclelland ans stewart.

[10]. Lafon R (1964), vocabulaire de psychologie, éd. PUF, paris.

[11]. Vivien, f-d, 1994. Economie et écologie. Edition la découverte, paris.

II. DOCUMENTS INEDITS

[12]. Ndandula Mukondo (2011-2012), Administration et Inspection scolaire, cours Inédit, GAS,G2.

[13]. Assani Atbu Shabani (2012-2013), analyse des fiches de visité des classes utilisées dans les différents réseaux d'enseignement de la sous division de ngaliema, TFC, Inédit, UPN, FPSE.

[14]. Binzangi K (2001-2002); Ecologie et conservation des ressources naturelles, cours Inédit, IPN, département de géographie.

III. DICTIONNAIRES

[15]. Dictionnaire universel

[16]. Petit larousse, paris, 1996

[17]. Rey. A, al, le dictionnaire Robert, Montréal.

IV. TEXTES JURIDIQUES

[18]. Loi-cadre n°14-004 du 22 février 2014 de l'enseignement national.